



**COMPTE-RENDU
DU
COMITE SYNDICAL
DU 28 février 2017
18 heures 00**

Date de la convocation : 09 février 2017

Nombre de membres « eau » : 6

Nombre de présents « eau » : 2

Excusés « eau » : 4

Pouvoirs « eau » : 0

Nombre de membres « syndicaux » : 25

Nombre de présents « syndicaux » : 12

Excusés « syndicaux » : 13

Pouvoirs « syndicaux » : 6

Nombre de membres « assainissement » : 20

Nombre de présents « assainissement » : 11

Excusés « syndicaux » : 9

Pouvoirs « syndicaux » : 6

Points inscrits à l'ordre du jour

- Attribution indemnité percepteur (17/003) – Délégués « syndicaux »
- Encaissement chèque GROUPAMA (17/004) - Délégués « syndicaux »
- Régie d'encaissement : modifications (17/005) – Délégués « syndicaux »
- Budget Orne Aval (Fonct général, ANC et Eaux pluviales) 2017 (17/006) – Délégués « Syndicat »
- Budget Assainissement collectif 2017 (17/007) – Délégués « Asst »
- Budget Eau 2017 (17/008) – Délégués « AEP »

- Autorisation de non renouvellement de la convention de fourniture d'eau 16/052) – Délégués Syndicat.

M. le Président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait état des délégués absents, excusés et représentés.

Le quorum n'étant pas atteint- en ce qui concerne les points « AEP » et « syndicat » - le comité ne peut donc délibérer. Le comité est donc reporté au mercredi 08 mars 2017 pour ces points.

Le quorum étant atteint – en ce qui concerne les points « assainissement » - le comité peut donc délibérer.

Le compte rendu de la séance du 12 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le président propose de rajouter un point soumis à délibération relatif à un avenant à la DMO « rue de l'église » à Moineville. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. le président informe le comité de la délibération de la commune de Moutiers, portant nomination de M. BASTIEN Daniel, délégué « eau » de la commune de Moutiers, en place et lieu de M. VIDILI Rémy.

M. Jean Louis CAMPAGNOLO délégué « asst » de la commune de Ste Marie aux chênes se porte volontaire comme secrétaire de séance.

Point(s) soumis à délibération :

1. Budget Assainissement collectif 2017 (17/003)

Délégués « Asst »

Une présentation commentée est faite pendant la séance.

Monsieur le président présente ensuite au Comité Syndical le budget primitif 2017 de la régie Assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 581 480.00 €

Recettes : 2 581 480.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 390 773.43 €

Recettes : 1 390 773.43 €

Les délégués « asst » du Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2017 de la régie Assainissement (Ets 468), tel que présenté ci-dessus.

2. Avenant 1 - DMO « église » Asst - Commune de Moineville (17/004)

Délégués « Asst »

M. le président rappelle qu'une délibération (16/006) a été actée avec la commune de Moineville pour des travaux d'assainissement « rue de l'église ».

Les dépenses estimées étaient de 162 000 € HT pour un montant de recettes indiqué de 30% (commune).

M. le président précise que des travaux supplémentaires sont venus s'adjoindre à ces montants.

Il vous sera donc proposé de valider cet avenant tel que présenté par la commune, à savoir :

Dépenses : 172 135 € HT

Recettes : 30% € HT (commune)

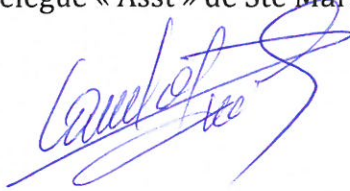
Les délégués « assainissement » du comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorisent le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Moineville pour la réalisation de travaux d'assainissement « « rue de l'église » à Moineville.

Divers :

Prochain CS (ensemble des délégués) : mercredi 08 mars 2017 à 18h00

Le président lève la séance à 20h10

Le secrétaire de séance,
M. Jean Louis CAMPAGNOLO
Délégué « Asst » de Ste Marie aux chênes



Le président d'Orne Aval,
M. Lionel GERARD.

